

Un article de M. A. Palimiere sur le "Filioque"

Autor(en): **Michaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue internationale de théologie**

Band (Jahr): **4 (1914)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un article de M. A. Palmieri sur le „Filioque“.

Cet article a paru dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant-Mangenot¹⁾. Il m'a été signalé par un de nos amis qui, frappé par son ton sérieux, son urbanité relative, son étalage d'érudition, m'a prié de ne pas le laisser passer inaperçu. Volontiers je rends hommage à son auteur et à toutes ses qualités; mais les principes sur lesquels repose sa théologie sont, à mes yeux, tout à fait erronés. Leur réfutation remplit les ouvrages des théologiens anciens-catholiques, en particulier notre *Revue internationale de théologie*. M. Palmieri cite quelques-unes de nos publications, mais il n'a certainement pas lu ceux de nos ouvrages qui réfutent les thèses romaines, lesquelles sont précisément les siennes. Dès lors, ce serait perdre son temps que de recommencer une polémique, qu'il ne lirait pas plus que la première. „Le siège“ des théologiens ultramontains „est fait“. Ils construisent et se meuvent sur un terrain qui, selon nous, s'effondre chaque jour de plus en plus: fausse est leur exégèse biblique, fausse leur interprétation des textes des Pères, fausse leur prétendue tradition, fausse leur histoire de l'Eglise. Tout le système papal échafaudé sur de telles fantaisies, ne peut que crouler à mesure que la science découvre les mensonges et les superstitions qui en sont la base.

Le mot „filioque“ signifie que le St-Esprit, qui procède du Père, procède aussi du Fils. Rien de plus simple: Dieu, notre Père céleste, nous donne son esprit pour nous sanctifier, esprit de vérité, de sagesse, de charité, de justice, etc. Cet esprit est aussi l'esprit du Christ, le fils de Dieu par excellence. Dieu nous communique son esprit par le Christ, médiateur entre Dieu et les hommes. Il n'y a pas deux esprits de Dieu, il n'y en a qu'un, qui est donc l'esprit du Père et du Fils, c'est-à-dire

¹⁾ Paris, Letouzé, fascicule 41, col. 2309-2343; 1913.

l'esprit de Dieu et de son Christ. L'Esprit saint nous vient donc du Père et du Fils. Telle était la trinité primitive.

Quoi de plus facile à comprendre? Mais il s'est trouvé des théologiens qui ont transformé en système métaphysique cette vérité si simple. Ils ont vu dans le verbe „procéder“ un acte éternel, par lequel, donc de toute éternité, une personne divine, le St-Esprit, „procède“ de la personne du Père, qui alors est son principe éternel et unique... Mais si le St-Esprit est aussi l'Esprit du Fils, ne procède-t-il pas aussi de la personne du Fils? Oui, disent les uns; non, disent les autres. Ceux-ci veulent que le St-Esprit procède du Père seul. Mais alors comment le St-Esprit, qui procède du Père seul, est-il aussi l'Esprit du Fils? C'est, répondent-ils, qu'il nous est „envoyé“ par le Fils. Et s'il nous est envoyé par le Fils, cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse dire qu'il procède aussi du Fils? Mystère! Matière à discussions perpétuelles. „Procéder de“ peut signifier seulement „être envoyé par“, ou aussi quelque chose de plus; pourquoi non? pourquoi oui? Et pourquoi „procéder de“ ne signifierait-il pas simplement „venir de“, en sorte que l'on aurait cette proposition: „le St-Esprit nous vient du Père, qui veut bien nous le communiquer“, et c'est ce même Esprit divin qui nous est aussi communiqué par le Christ médiateur et sauveur. Et voilà tout.

Les Pères ont dit tantôt que l'Esprit saint vient du Père, tantôt qu'il vient du Père et du Fils; qu'il vient de l'essence du Père, ou de l'essence divine, donc de la sagesse de Dieu, de sa vie, de sa bonté et de son amour. Ces explications se comprenaient d'elles-mêmes. Elles circulaient en Orient et en Occident. Personne n'y voyait mal et elles suffisaient. *O sancta simplicitas!*

Le Concile de Nicée, dans son symbole, s'était borné au texte évangélique que le St-Esprit procède „du Père“. L'Eglise d'Espagne, pour glorifier la divinité du Fils, y ajouta plus tard que le St-Esprit procède du Père *et du Fils*, comme pour dire que le Fils est aussi Dieu, égal au Père. Les Espagnols se sont dit que, si les Pères du Concile de Constantinople en 381 s'étaient reconnu le droit de retoucher le symbole du Concile de Nicée dans de bonnes intentions, ils pouvaient bien, eux aussi, avec une intention non moins bonne, ajouter le mot „filioque“, que des Pères avaient maintes fois employé. Et

l'Eglise franque fit de même, et l'Eglise de Rome, après quelques difficultés, approuva. C'était une preuve que le mot „filioque“ ne constituait pas une hérésie, et que les mots „ex patre solo“ n'étaient pas admis.

Il importe de remarquer que, tout d'abord, l'Orient ne combattit pas le contenu du mot „filioque“, mais que ce qui le détermina à protester contre son introduction dans le symbole, ce fut l'attitude de Rome, qui, malgré les premières résistances du pape, finit par vouloir imposer cette addition. Les Orientaux, outrés de cette prétention et sentant qu'elle recélait une notion erronée de la primauté romaine, rejetèrent cette addition, en soutenant qu'elle s'était faite sans l'approbation d'aucun concile œcuménique et malgré les défenses de plusieurs conciles œcuméniques de toucher en quoi que ce fût au symbole officiel de Nicée.

M. Palmieri lui-même ne craint pas d'expliquer ainsi la cause du schisme entre l'Orient et l'Occident. Il cite ce passage du théologien grec Amvrazis: „Pendant longtemps, les évêques orientaux ne s'avisèrent pas de proscrire la procession du St-Esprit *ex filio*. Ils ne mirent en avant cette divergence que lorsqu'ils s'aperçurent que la papauté était un danger pour l'indépendance et la liberté de l'Eglise. *Si donc les papes ne s'étaient pas laissé fourvoyer par l'ambition, l'orgueil, la soif de régner*, il est bien probable que l'on n'aurait pas fait attention à ces divergences, que celles-ci n'auraient pas tardé à s'effacer et que le monde chrétien n'aurait pas eu à déplorer la déchirure du schisme“¹⁾.

Pour mettre fin à ce schisme, les anciens-catholiques ont pris une attitude qui semble très logique et très correcte. La doctrine du „filioque“, ont-ils dit, n'est pas un dogme, puisqu'elle n'a pas été affirmée comme telle par beaucoup de Pères; elle n'est pas non plus une hérésie, puisqu'elle a été enseignée et professée par plusieurs Pères; donc elle n'est qu'une opinion théologique. Or il est dangereux qu'une simple opinion théologique soit contenue dans un symbole dogmatique, parce que c'est exposer les fidèles à le prendre peu à peu pour un dogme. Donc il serait sage de supprimer le „filioque“ du symbole, et de revenir au texte authentique du symbole œcuménique. Le

¹⁾ *Ouvr. cité*, col. 2321.

pape Léon III lui-même a blâmé l'insertion du „filioque“ au symbole : dès lors, n'est-ce pas lui rendre hommage que de supprimer cette insertion ? Le retour au texte authentique du symbole œcuménique ne se justifie-t-il pas de lui-même ? Est-il donc nécessaire d'attendre une permission pour se ranger à l'avis des deux conciles œcuméniques qui ont défendu de rien ajouter au texte du symbole œcuménique ?

M. Palmieri essaie de mettre les anciens-catholiques dans leur tort. Il leur dit : „Votre théologie enseigne qu'il appartient aux seuls conciles œcuméniques de décider si une vérité théologique mérite une place au symbole et si elle doit être rangée au nombre des dogmes de la religion chrétienne. Une Eglise particulière n'a donc pas le droit de se prononcer sur le caractère dogmatique ou simplement théologique d'une formule insérée au symbole“ (col. 2337). — *Réponse.* Il n'est pas nécessaire d'en appeler à un concile œcuménique pour savoir si une doctrine théologique n'est qu'une opinion ou si elle est un dogme. Le critérium catholique est très clair. Si cette doctrine est enseignée par certains Pères et rejetée par d'autres, évidemment elle ne peut être qu'une simple opinion, et non un dogme, le dogme étant „ce qui est cru partout, toujours et par toutes les Eglises“. Une Eglise particulière qui constate ce désaccord, n'éprouve aucun embarras pour se prononcer sur le caractère „non dogmatique“ de cette doctrine. Quant au droit de cette Eglise de revenir au texte authentique du symbole œcuménique, il est d'autant plus évident que des conciles œcuméniques ont formellement interdit d'altérer ce texte. Selon M. Palmieri, c'est le texte altéré qui doit être respecté tant que „le suprême magistère infallible de l'Eglise de Rome“ maintient l'altération ! Les catholiques instruits savent maintenant à quoi s'en tenir sur ce fameux magistère infallible ; ils savent que dans l'Eglise catholique il n'y a qu'un maître, le Christ, donc qu'un seul magistère, celui du Christ, et que celui du pape n'est qu'une invention antichrétienne et donc anticatholique.

Mais M. Palmieri ne se tient pas pour battu. Il est charmant et ajoute : „Concédonz pour un moment qu'une Eglise particulière ait le droit d'effacer du symbole une formule qui, à son avis, exprime une opinion théologique. Mais le vieux catholicisme devrait aussi nous concéder qu'une Eglise particulière ne saurait exercer cet acte de juridiction universelle,

si elle n'avait pas sur les autres une supériorité doctrinale et morale, si par son antiquité, la fermeté de ses traditions, l'épanouissement de sa vie surnaturelle, elle ne surpassait pas les autres, ne les amenait pas en quelque sorte à lui reconnaître une certaine supériorité morale. Or ce caractère de supériorité morale, nous le trouvons sûrement dans les Eglises qui ont ajouté le *filioque* au symbole, dans l'Eglise particulière d'Espagne qui tient tête à l'arianisme, au semiarianisme, au priscillianisme; dans l'Eglise particulière des Gaules, célèbre par son antiquité et ses martyrs. En outre, la coutume de ces Eglises a reçu l'approbation solennelle de l'Eglise romaine... Au contraire, l'Eglise particulière qui demande la suppression du *filioque* est l'Eglise catholique (*sic*) suisse, c'est-à-dire une Eglise qui n'a pas d'histoire ni de traditions, une Eglise qui remonte à quelques dizaines d'années, une Eglise qui doit sa naissance à la révolte contre l'Eglise romaine, une Eglise dont la hiérarchie est représentée par un seul évêque, que même les théologiens russes hésitent à reconnaître comme validement consacré."

Reprenons une à une les fantaisies et les aménités de M. Palmieri. Avant tout, il se trompe du tout au tout sur les droits et les devoirs d'une Eglise particulière. Il suppose qu'en obéissant aux injonctions des conciles œcuméniques de s'en tenir au texte officiel du symbole, elle exerce „un acte de juridiction universelle“. Il s'abuse : il n'y a là ni juridiction universelle, ni acte de juridiction quelconque, il y a simple acte d'obéissance à l'ordre des conciles et exercice du droit qu'a tout chrétien, et toute Eglise chrétienne, si minime soit-elle, de suivre son bon sens et de rester fidèle à la notion du symbole de foi, qui ne doit contenir que ce qui est de foi. Il n'est pas du tout nécessaire qu'une Eglise, pour exercer ce simple droit commun, doive avoir une suprématie morale sur les autres. Ne déplaçons pas les questions; ne confondons pas ce qui est de droit ecclésiastique et ce qui est d'ordre moral. C'est élémentaire.

Nous n'avons pas à examiner ici comment c'est de leurs vertus morales que les Eglises d'Espagne, des Gaules et de Rome, tiennent le droit qu'elles se sont adjudé de toucher au symbole. Il est permis de douter en particulier que les évêques d'Espagne, dans leur conduite envers les priscillianistes, aient fait preuve de vertu morale. Il est permis plus encore de douter

de la valeur dogmatique de „l’approbation solennelle de l’Eglise romaine“. L’histoire démontre assez clairement ce que valent les approbations de Rome, surtout dans le cas présent, surtout quand on sait ce qu’en a pensé le pape Léon III.

De plus, M. Palmieri oublie en quoi consiste la catholicité d’une Eglise. Il a l’air de croire qu’elle est fondée sur le grand nombre de ses fidèles et de ses évêques, et non sur la correction de ses dogmes. Il ne voit pas que l’Eglise catholique suisse ne s’est pas „révoltée“ contre l’Eglise universelle, mais que c’est, au contraire, pour rester fidèle à l’Eglise catholique universelle, qu’elle a reproché à la papauté ses mensonges, ses prévarications et sa trahison. M. Palmieri reproche à l’Eglise ancienne-catholique de n’avoir ni histoire, ni traditions: son histoire est cependant assez belle, lorsque cette Eglise a eu le courage de mettre la vérité catholique au-dessus du pape, et lorsqu’elle s’est rattachée énergiquement aux traditions de l’Eglise primitive violées criminellement par Rome. C’est en vain que M. Palmieri essaie de donner le change, de blanchir la papauté du 18 juillet 1870, et de noircir les catholiques qui ont osé démasquer les falsifications romaines. M. Palmieri peut publier ce qui lui plaît dans un Dictionnaire papiste, il n’éteindra pas les lumières qui, en dehors de ce Dictionnaire, convainquent Rome d’erreur: *orbis major urbe*. Il n’ose pas mettre en doute la validité de l’épiscopat ancien-catholique, car il sait bien que Rome l’admet; mais il prend un biais et essaie de lui jeter la pierre en se cachant derrière „les théologiens russes qui hésitent à la reconnaître“. M. Palmieri ignore-t-il que des théologiens russes n’ont pas hésité à la reconnaître? Tant pis, dirons-nous, pour la théologie de ceux qui hésitent. En tout cas, cette question est toute différente des questions de la catholicité et du *filioque*.

M. Palmieri ne se méprend pas seulement sur la nature de la catholicité et sur la prétendue infailibilité de ce qu’il appelle pompeusement le magistère romain, il ignore encore la nature du dogme; il semble croire que la source du dogme soit la tradition. La vérité est que l’unique source du dogme chrétien est l’enseignement du Christ, et que la tradition n’est que le critérium pour le connaître: *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*.

Ce sont là des vérités élémentaires que les théologiens ultramontains d'aujourd'hui cherchent à éliminer, mais qui sont plus fortes qu'eux. Il plaît encore à M. Palmieri d'accuser „la théorie“ des anciens-catholiques d'aboutir au scepticisme théologique¹⁾. Notre théologie est cependant assez ferme, et notre credo est le credo même de l'ancienne Eglise; ce credo cacherait-il le scepticisme aux yeux de l'honorable M. Palmieri? Il trouve encore que notre théorie „se prête admirablement à l'équivoque et par conséquent ne contribuerait en rien à l'extinction du schisme“. Qu'il nous permette de lui dire que le schisme tient à d'autres causes, et que c'est précisément parce que notre théologie ne se prête pas aux équivoques de certaines écoles scolastiques qu'elle finira par triompher de ces équivoques. Nous croyons avoir pour nous les meilleurs des théologiens russes et grecs. Qui vivra verra.

Enfin, et je termine par cette remarque: M. Palmieri croit avoir trouvé la clef de l'énigme. La voici: Rome exige que l'on croie au *filioque* comme à un dogme, mais elle n'exige pas que les Orientaux l'introduisent dans le symbole. Cette tolérance de la bonne mère romaine est une découverte d'Allatius, qui a recommandé ce procédé. D'une part, les Latins et les Orientaux croiront au *filioque* comme à un dogme; mais, d'autre part, les Orientaux, en récitant le symbole sans le *filioque*, resteront fidèles à leur vieil usage. Cette différence de rite n'empêchera pas l'unité de la foi, ni par conséquent l'unité de l'Eglise. Et voilà le schisme fini!

Donc une toute petite comédie: transformer l'opinion du *filioque* en dogme strict, puisque le fameux magistère romain l'exige; mais n'en rien dire dans le symbole, puisque le même magistère le tolère. Et ainsi tout le monde doit être content: Rome, qui est la maîtresse partout, et les Orientaux, qui n'ont pas à changer leur vieux credo. Reste à savoir si les Orientaux auront assez bon caractère pour croire comme un dogme une doctrine qu'ils n'ont jamais tenue pour telle... Mais Rome les bénira. Cette bénédiction ne vaut-elle pas cette condescendance? Tel est le jeu de la conscience dans le monde romain.

Pour moi, j'ose recommander un tout autre procédé: c'est qu'on en finisse avec les équivoques et avec les formules scolas-

¹⁾ Col. 2339, n. 5.

tiques incomprises; c'est qu'on revienne à la théologie des principes et des claires affirmations, accompagnées de leurs preuves; c'est qu'on fasse remonter la question trinitaire jusqu'à l'enseignement du Christ, qui, ici comme ailleurs, doit rester le vrai Docteur et le vrai Maître.

E. MICHAUD.
